

perdre tout notre commerce et les avantages probables qui s'offrent plutôt que de nous laisser maltraiter de cette manière par le Gouvernement des États-Unis.

Voici ce que le Gouvernement peut faire: il a le droit d'arrêter tout trafic à la frontière canadienne. Si les autorités des États-Unis nous imposent, sur la côte, une réglementation hostile, nous pouvons en faire autant sur notre frontière.

L'honorable M. MILLS: Supposons que les Américains pénètrent là-bas par voie de Dyea et Skagway, comment pouvez-vous les arrêter à la frontière?

L'honorable M. MACDONALD (C. B.): Assurément ils pourraient être arrêtés.

L'honorable M. MILLS: Il vous faudrait avoir là quelqu'un pour le faire.

L'honorable M. MACDONALD (C. B.): Alors la question prendrait un aspect international. Si le Canada ne peut pas faire respecter ses lois et ses décrets, il vaudrait mieux abandonner le pays.

L'honorable M. MILLS: Mon honorable ami suggère une proposition qui aurait pratiquement pour résultat d'abandonner le territoire aux aventuriers qu'il y a de San Francisco à Seattle.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Quel rapport y a-t-il entre cela et l'imprudence qui caractérise ce marché?

L'honorable M. MACDONALD (C. B.): Je crois en avoir dit assez pour établir que je suis complètement hostile à l'idée de donner cette subvention en terre et, comme je l'ai déclaré, même cela ne me préoccuperait pas si la concession était entourée de garanties.

Quant à la clause relative au monopole, je la repousse aussi, mais je favoriserais l'idée de donner à la compagnie le contrôle d'une zone de dix milles de chaque côté de sa voie sur son entier parcours, dans laquelle aucun chemin de fer ne pourrait être établi par une autre compagnie et cela pendant une période de cinq années. Je permettrais à d'autres voies ferrées de la traverser, voilà tout. Mais empêcher, comme le contrat le déclare, l'établissement là-bas d'aucune autre voie ferrée pendant l'espace de dix années, c'est là, je l'affir-

me, une condition monstrueuse. C'est ainsi que je l'apprécie. Je n'ai jeté qu'un simple coup d'œil rapide sur le contrat. Le chef de l'opposition l'avait ici en main, ce qui ne m'a pas permis de le lire avec soin; mais telle est l'opinion que je m'en suis formée.

Je crois que cette Chambre s'opposera, dans tous les cas, vigoureusement au principe du monopole.

J'ai un autre projet à soumettre à l'étude du Gouvernement. Je crois que si les ministres demandaient au pays l'autorisation de consacrer deux ou trois millions de piastres à l'exécution des travaux de cette voie ferrée, la population répondrait: "Oui, prenez l'argent nécessaire, établissez ce chemin de fer, gardez pour vous mêmes la propriété du sol, ne vous dévouillez pas de cette région minière, c'est notre héritage, ne le cédez pas." Cette proposition n'aurait pas suscité la moindre difficulté ni dans cette Chambre ni dans l'autre. Nous savons que le Gouvernement de la Russie fait en Sibérie et dans d'autres parties de ce vaste Empire, et cela à titre d'entreprises de l'État, d'énormes opérations minières en se servant du travail des prisonniers. Pourquoi le Gouvernement du Canada ne ferait-il pas la même chose? Transportez les pénitenciers dans la région du Klondike et exploitez-y les mines comme travaux de l'État. Liquidez la dette nationale avec les ressources provenant de cette exploitation. C'est là un projet qui peut être exécuté. Pourquoi ne le serait-il pas? C'est là un endroit éminemment favorable pour les forçats. Ils y seraient très heureux. Faites les travailler et gagner leur vie.

Je crois que ce projet pourrait être exécuté, et par ce moyen on liquiderait en peu d'années la dette nationale du Canada. Mais quelle que soit la manière dont on dispose de cet héritage, ces trois millions sept cent mille acres de terre doivent être gardés pour le bénéfice du Canada et de sa population.

L'honorable M. SCOTT, *secrétaire d'Etat*. Avant d'aborder la discussion des principaux points qui ont été touchés au cours de ce débat, je désire offrir mes félicitations aux deux honorables messieurs qui ont proposé l'adoption de l'Adresse, pour les discours clairs et lucides qu'ils ont prononcés en discutant la réponse au discours du Trône.